Le journal de la Communauté de Communes

Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile de France

Bennecourt
Blaru
Boissy-Mauvoisin
Bonnières-sur-Seine
Bréval
Chaufour-lès-Bonnières
Cravent
Freneuse
Gommecourt
Jeufosse
Limetz-Villez
Lommoye
Ménerville
Moisson
Neauphlette
Port-Villez
Saint-Illiers-le-Bois
Saint-Illiers-la-Ville
La Villeneuve-en-Chevrie

Janvier 2019
N° 2

Sommaire

Le mot du Président	3
Les compétences de la CCPIF	4
Le trombinoscope des élus de la CCPIF	5
Le parking à Bonnières-sur-Seine	6
L'assainissement	7
La réhabilitation de la déchetterie	8
L'environnement	9
La M@ison des Services Publics	10
Initiative Seine Yvelines	11
La journée de la famille 2018	12
Samedi 18 mai 2019	13
Les bibliothèques de notre territoire	14
Les jardins familiaux	15
Nos anciens à La MARPA de Bréval	16
Le R.I.A.M	17
Des nouveaux supportsde communication	18
Les tarifs préférentiels	19

Le mot du Président

Voici maintenant un an que j'ai le privilège de présider la Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France. Une élection en cours de mandat et en cours d'année qui, loin d'être une année de transition, a au contraire été une période particulièrement chargée en ingénierie et en études afin de préparer les futurs projets du territoire qui seront lancés dès 2019.

Durant cette nouvelle année, nous allons, dans le cadre de nos compétences;

- Réaliser un nouveau parking de plus de 300 places aux abords de la gare de Bonnières-sur-Seine ainsi que la réhabilitation des parkings existants en bord de seine.

- La création d'un parking de covoiturage à La Villeneuve-en-Chevrie à la sortie 15 de l'autoroute A13.

- Pour le sport, la réalisation de 3 courts de tennis couverts (2 à Bonnières et 1 à Bréval) ainsi qu'un boulodrome.

- La réhabilitation de la déchetterie intercommunale de Freneuse ainsi que le siège de la CCPIF.

- En assainissement, la mise aux normes des stations d'épuration (10 sur la communauté) et l'extension du réseau d'assainissement collectif de Bennecourt jusqu'au hameau de Tripleval.

Dans le même temps, la communauté hérite de nouvelles compétences comme la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) ou de nouvelles missions obligatoires comme le Plan Climat, s'adapte à de nouvelles réformes, s'engage à réduire ses volumes de déchets, travaille à trouver des solutions à la désertification médicale, investit le champ du social en développant sa M@ison des services publics.

Dans un contexte financier difficile, tant pour notre collectivité, avec des dotations réduites et des prélèvements de l'Etat toujours plus importants, que pour ses habitants, avec des coûts de transport toujours plus élevés, vous pouvez observer et je peux en témoigner, l'engagement de l'ensemble des élus du conseil communautaire à poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et ceci dans un souci constant de stabilité des taux d'imposition.

Si la CCPIF a maintenu intact sa capacité à aménager son territoire, à investir pour l'avenir et à dynamiser son économie, quand d'autres collectivités ne peuvent plus se le permettre, c'est grâce à une recherche systématique de subventions auprès des différents financeurs potentiels, à une gestion rigoureuse de ses finances, imposée par mon prédécesseur et enfin à une équipe administrative et technique investie et performante.

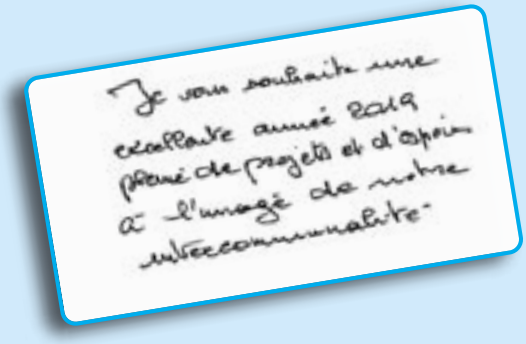

Alain PEZZALI
Maire de La Villeneuve-en-Chevrie
Président de la Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile-de-France

Les compétences de la CCPIF

Compétences obligatoires :

1. Actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle commerciale;
   tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ;
   d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

3. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

En application de l'article L211-7 du code de l'environnement, la communauté de communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

A cet effet, elle est habilitée pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, pour l'exercice des missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Compétences optionnelles :

1. Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ;

2. Protection et mise en valeur de l'environnement ;

   Cette compétence comprend :

   - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols au sens du 4° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Cette compétence s'exerce uniquement sur les bassins définit d'intérêt communautaire ;

   - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens du 11° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Cette compétence s'exerce uniquement sur les bassins définit d'intérêt communautaire ;

   - L' animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique au sens du 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Cette compétence s'exerce uniquement sur les bassins définis d'intérêt communautaire ;

3. Assainissement collectif et non collectif ;

4. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt comunautaire,en faveur du logement des personnes défavorisées ;

5. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

6. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Compétences facultatives :

1. Etude et aménagement promouvant l'intermodalité et le transport en commun par bus ;
2. Création, aménagement, réhabilitation et gestion de nouveaux parcs de stationnement à rayonnement intercommunal et de parcs existants en bord de Seine ;
3. Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;
4. Entretien des accotements ;
5. Animation et promotion des activités sportives ;

Le trombinoscope des élus de la CCPIF

Alain PEZZALI
Président de la CCPIF
Maire de La Villeneuve-en-Chevrie

Didier DUMONT
Maire de Bennecourt

Jacky JOUBERT
Maire de Cravent

Sylvain THURET
Maire de Ménerville

Joëlle ROLLIN
Maire de Blaru

Didier JOUY
Maire de Freneuse

Daniel GOURIOU
Maire de Moisson

Alain GAGNE
Maire de Boissy-Mauvoisin

Jacques GUERIN
Maire de Gommecourt

Jean-Luc KOKELKA
Maire de Neauphlette

Jean-Marc POMMIER
Maire de Bonnières-sur-Seine

Arlette HUAN
Maire de Jeufosse

Michel CHEVALIER
Maire de Port-Villez

Thierry NAVELLO
Maire de Bréval

Michel OBRY
Maire de Limetz-Villez

Claude NOEL
Maire de Saint Illiers-le-Bois

Gérard CLEMENT
Maire de Chaufour-les-Bonnières

Antoinette SAULE
Maire de Lommoye

Jean-Louis FOURNIER
Maire de Saint Illiers-la-Ville

Le parking à Bonnières-sur-Seine

La Communauté de Communes a lancé en 2018 les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau parking à Bonnières en bord de Seine.
Cet aménagement s'intègre dans un projet plus global de requalification de la gare de Bonnières-sur-Seine.
Le nouveau parking aura pour objectif de répondre à la saturation du site par les automobiles venues des Yvelines et des départements voisins et par la multiplication du stationnement sauvage.
L' ensemble des acteurs du transport, professionnels et associatifs, intervenant sur le territoire a été associé à la phase de réflexion et a positivement participé au projet.

Le parking se situera dans le prolongement de l'entreprise Chantovent, entre la rue Mathurin ROUZIC et le chemin de Halage. Il offrira 300 places de stationnement supplémentaires aux abords de la gare ferroviaire.

La collectivité, soutenue financièrement dans ce projet par Ile de France Mobilités et le Conseil Départemental des Yvelines, va privilégier des aménagements paysagers de qualité et un traitement écologique des eaux de surface avec la création de noues végétalisées.

Les travaux commenceront au deuxième trimestre de 2019 et s'étaleront sur neuf mois. Un système d'informations dynamiques sera installé pour relier tous les parkings de bord de Seine.
Ces derniers seront également équipés de barrières en entrée et sortie, d'éclairage public ainsi que d'un système de vidéo surveillance. Des chemins piétonniers seront aménagés, des stationnements pour les motos et les personnes handicapées seront créés, de même que des bornes de recharge pour les voitures électriques.

Le Quai du Port au Vin ainsi que l'Impasse des Silex Taillés seront intégrés au projet et seront requalifiés, rénovés et aménagés. Le coût du projet (études, acquisitions foncières, travaux) est estimé à 2,3 millions d'euros.

Une fois le nouveau parking réalisé, la Communauté de Communes réhabilitera les anciens parkings situés le long de la rue du port ce qui permettra d'offrir à l'ensemble des usagers de la gare, comme aux clients des commerces de Bonnières, une offre de stationnement plus importante et de qualité.

L'assainissement

En 2018, la Communauté de Communes a investi des sommes importantes dans ses équipements d'assainissement : la création d'un bassin de stockage des eaux de pluie à Freneuse (rue de l'Eau), la réhabilitation de la station de Chaufour, le lancement d'étude de maîtrise d'œuvre.

Le niveau d'investissement sera plus important encore en 2019 puisque l'année sera marquée par le lancement de nombreuses opérations.

Afin de respecter les normes et règlements en vigueur, la Communauté de Communes va tout d'abord réhabiliter et équiper d'instruments de mesures les déversoirs d'orages présents sur les communes de Bonnières et Freneuse (500 000€).

Les déversoirs d'orages sont des équipements enterrés permettant d'envoyer en Seine le trop plein du réseau d'assainissement provoqué par des pluies importantes (le réseau de Bonnières et Freneuse collectant majoritairement à la fois les eaux usées et les eaux de voirie).

La collectivité va également procéder à l'extension du réseau d'assainissement de Bennecourt jusqu'au hameau de Tripleval (pour 2 millions d'euros) où de nombreux systèmes d'assainissement non collectifs (fosses septiques) présentent des risques pour l'environnement.

La réhabilitation du silo de stockage des boues d'épuration de la station d'épuration de Saint Illiers-la-Ville sera également programmée pour cette année.

Des études seront parallèlement lancées pour étendre le réseau d'assainissement de Moisson, pour connecter la station d'épuration de Port-Villez/Blaru à celle de Vernon et enfin pour connecter la station d'épuration de Jeufosse à celle de Freneuse.

Dans le même temps, la collectivité poursuivra son travail d'instrumentation électronique des entrées de station d'épuration qui ne seraient pas encore équipées et entretiendra les réseaux d'assainissement existants.

L'ensemble de ces investissements, règlementairement obligatoires, s'inscrivent dans un contexte financier particulièrement difficile avec la baisse annoncée des subventions aux collectivités dès 2019.

La réhabilitation de la déchetterie

Ouverte en 2006, la déchetterie intercommunale de Freneuse est aujourd'hui obsolète.

En effet, avec la fusion des Communautés de Communes des Portes de l'Ile-de-France et du Plateau de Lommoye le 1er janvier 2017, la déchetterie accueille 10 nouvelles communes et 6 500 habitants supplémentaires.

L'impact sur les volumes traités a été particulièrement important et force est de constater que l'installation n'est plus adaptée.

Il est donc prévu de réhabiliter la déchetterie afin de la rendre plus fonctionnelle et adaptée aux quantités de déchets stockés et évacués. Une étude de maîtrise d'œuvre sera lancée en 2019 à cet effet.

Déjà depuis 2018, la déchetterie n'est accessible qu'aux seuls particuliers, les professionnels étant invités à se rendre à la déchetterie pour professionnels (Gérée par la SOTREMA) de Rosny-sur-Seine, afin de contenir les volumes traités.

Dans le cadre de cette réflexion, la Communauté de Communes va également conventionner avec des éco organismes spécialisés pour valorisation les meubles et les déchets d'équipements électriques électroniques (D3E) afin de ne plus les envoyer en enfouissement.

SOTREMA
www.sotrema-environnement.fr

33 rue Gustave Eiffel
ZI des Marceaux
78710 Rosny-sur-Seine
01 30 98 36 40

L'environnement

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose à la Communauté de Communes d'élaborer un projet territorial de développement durable :

le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

C'est Mme Marie-Emilie DUCLOUX, chargée de mission environnement, qui aura pour tâche de mettre en place le PCAET et plus largement de suivre l'ensemble des problématiques en lien avec l'environnement sur le territoire intercommunal.

La Communauté de Communes, par l'intermédiaire de sa commission environnement, initiera dès 2019 des actions contribuant à réduire les émissions de :

- Gaz à Effet de Serre (GES)
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
- Améliorer la qualité de l'air
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Elle lancera également un programme local ambitieux de prévention des déchets avec l'objectif de réduire les déchets envoyés en centre d'incinération et d'amélioration du tri.

En parallèle, des actions seront mises en place pour promouvoir le tri au sein des écoles et pour sensibiliser les élèves.

La M@ison des services publics

Créée en juin 2017, la M@ison des Services Publics a pour objectif de rapprocher les citoyens et leurs administrations. Elle est située entre les locaux du siège de la Communauté de Communes à Freneuse, ZA du Clos Prieur, à côté du local de la Croix Rouge.

Au sein de la M@ison des Services Publics, trois bureaux ont été aménagés afin de permettre l'organisation de permanences à destination des usagers. Ces derniers sont ainsi accompagnés dans leurs démarches administratives, physiques ou numériques, par des professionnels de la CAF et du Département des Yvelines.

Ce service est entièrement gratuit et ouvert à toute la population.

Sur place, vous trouverez :

- Un point relais labélisé CAF tenu par un agent de la collectivité qui vous aidera à utiliser le site internet de la CAF (allocations familiales… etc) ; le label Point Relais CAF est délivré par la CAF pour attester de la qualité et du sérieux des services et renseignements qui seront délivrés aux administrés dans leurs démarches auprès de la CAF.
- Des assistants sociaux du Département des Yvelines, spécialisés dans les pôles famille, insertion (accès à l'emploi), autonomie (aides aux personnes âgées), ou encore accompagnement à l'entrepreneuriat (création d'entreprise) ;

Dès 2019, des permanences d'agents de la CAF seront également organisées afin de proposer des services au plus près des territoires et de la population de la Communauté de Communes.

L'association Initiative Seine Yvelines, organise également des permanences tous les mois pour rencontrer et accompagner les porteurs de projet et créateurs d'entreprise.

Depuis l'ouverture de la M@ison des Services Publics, ce sont ainsi plus de 250 personnes du territoire qui ont été accueillies et accompagnées dans leurs démarches.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre rendez-vous :

Le Point Relais CAF au 01.30.93.35.40
par mail : maisonservicespublics@ccpif.fr ou sur le site www.ccpif.fr
Le Territoire de Centre Yvelines au 01.30.83.68.36 pour tous renseignements concernant les permanences d'aides sociales.
Les Ateliers Numériques au 01.30.83.68.36 au pour toutes inscriptions aux cours d'informatiques.

Point relais Caf

Initiative Seine Yvelines

Vous créez, reprenez ou développez une entreprise ?

Avec son prêt à 0%, INITIATIVE SEINE YVELINES vous aide à concrétiser votre projet.

Pour être au plus proche des entrepreneurs, Initiative Seine Yvelines propose des permanences sur son territoire d'intervention.

Ainsi vous pourrez venir les rencontrer à Freneuse, dans les locaux de la Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France.

Tous les 2èmes jeudis du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous. Accueil téléphonique au 01.30.91.21.51

Prochaines dates

14 Février 2019 - 13 Mars 2019

11 Avril 2019 - 9 Mai 2019

13 Juin 2019 - 11 Juillet 2019

La journée de la famille 2018

Ca y est, le 2 juin 2018 la journée de la famille est passée et ce fut un grand succès... Le soleil était au rendez-vous pour le bonheur des petits comme des grands !

Il y avait de nombreuses activités comme un espace de jeux et de découverte pour les tout- petits, un château gonflable, une ferme enchantée pédagogiqueTiligolo ainsi que la participation du refuge du CIPAM...

Nous pouvions également trouver de nombreux stands :la M@ison des services publics, le Conseil Départemental, le réseau de bibliothèques "Lire en Boucles" et la Caisse Allocations Familiales avec ses intervenants.

Entre toutes ces activités bien chargées, les administrés avaient la posibilité également de visiter la Résidence "Les Belles Côtes" ou d'assister à des conférences sur le thème de la Communication Parents/enfants dans tous ses états. Trois séances ont été présentées par Mme Nadine DECORCE.

Quelle belle journée !!!

La même journée est prévue pour le 18 mai 2019 mais cette fois nous vous donnons rendez-vous à la MARPA de Bréval 78 980 au 15 rue du Vieux Chêne de 10h00 à 16h00. Vous pourrez comme la journée du 2 juin 2018 bénéficier d'activités, des stands et leurs renseignements ainsi que de nombreux divertissements avec la présence d'un magicien...

Alors,
venez nombreux
on vous attend !!!

SAMEDI 18 MAI 2019

JOURNÉE DE LA FAMILLE

DÉCOUVREZ VOTRE TERRITOIRE & SES SERVICES

STANDS & RENSEIGNEMENTS

- **Maison des Services Publics - Intervenants CAF**
- **Ateliers Numériques :** cours d'informatique pour débutant
- **MSA : Mutuelle Santé Agricole - PMI : futurs et nouveaux parents**

CAMION DE RESTAURATION

DIVERTISSEMENT

FERME TILIGOLO – Spectacles interactifs avec les animaux

CHATEAU GONFLABLE

Relais d'Assistantes Maternelles – jeux et activités en plein air

Réseau de bibliothèques « LIRE EN BOUCLES » - contes & lecture

11h à 15h – Tours de magie et sculptures de ballons

14H – LOTO avec les résidents de la MARPA *(places limitées)*

À LA **MARPA DE BRÉVAL** – SAM. 18 MAI

15, RUE DU VIEUX CHÊNE / 10H À 16H

Yvelines Le Département

caf.fr

santé famille retraite services

Les bibliothèques de notre territoire

Depuis mai 2018 l'ensemble des bibliothèques du territoire a créé, avec le soutien financier et logistique de la Communauté de Communes, le réseau Lire en Boucles. Ce réseau propose aux habitants du territoire un véritable service de réservation et de prêt de plus de 60 000 documents et supports(livres, DVD et CD confondus).

Les sept bibliothèques qui ont porté ce projet ont pour objectif de renforcer la lecture publique accessible aux habitants des 19 communes qui composent notre territoire. L'objectif est de mettre en commun l'ensemble des documents et supports disponibles au sein de l'ensemble des bibliothèques et de les prêter ensuite aux habitants du territoire, quelle que soit la commune sur laquelle ils habitent.

Tout un chacun peut ainsi effectuer ses réservations soit sur internet soit directement en bibliothèque ou médiathèque. Tous les documents sont visibles sur le catalogue du site internet.
La mise en place de ce système informatique de réservation commun a permis le partage d'environ 2 000 documents dont 78% de livres depuis le lancement de ce service.

La Communauté de Communes, sensibilisée aux problématiques d'accès à la culture, a souhaité accompagner le projet porté par les bibliothécaires en prenant en charge l'achat du matériel informatique.

Elle a également mis un véhicule et un agent à disposition du réseau, tous les mercredis après-midi, afin de permettre la circulation des documents entre les bibliothèques et médiathèques.

En accompagnant ce projet, la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France a également souhaité pérenniser les équipements culturels de proximité de son territoire que constitue le réseau des bibliothèques et médiathèques.
Ces dernières sont tenues par huit passionnés, partageant l'envie de faire découvrir la lecture et la culture, assistés dans leurs missions par 20 bénévoles sans qui ce réseau n'existerait tout simplement pas.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de Lire en Boucles ou à rencontrer les bibliothécaires de vos communes. Vous pourrez ainsi être conseillés et guidés pour réserver un livre, un DVD, un CD ou accéder à toutes les informations pratiques sur les actualités de chaque bibliothèque.

Site internet du réseau Lire en Boucles
www.lireenboucles.biblixnet.net

Les jardins familiaux

Lors de la journée de la famille à la MAPA de Freneuse La Communauté de Communes a inauguré les jardins familiaux…

Depuis quelques temps, les élus constatent un engagement pour tout ce qui est a trait à la nature et plus particulièrement le besoin de manger plus sain voire bio.

Conscient de la sensibilisation de la population aux aliments seins et à la culture organique,la Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France, à travers sa commission Actions Sociales, a souhaité mettre à disposition de la population des parcelles de terre dans le cadre de la création de jardins familiaux.

Les membres de la commission Actions Sociales sont Arlette HUAN (Présidente), Emmanuelle COTTIN (élue de Bonnières-sur-Seine), Corinne MANGEL (élue de Freneuse), Alain GAGNE (Maire de Boissy-Mauvoisin), Patricia GOSSELIN (élue de Limetz-Villez).

Composés d'un terrain de 2 250m², les jardins familiaux de la CCPIF sont divisés en 14 parcelles privatives d'environ 115m². Elles sont situées chemin de la République à Freneuse (à côté de la crèche intercommunale et de la Résidences des Belles Côtes pour les personnes âgées).
Leur aménagement s'inscrit dans une démarche paysagère et écologique : cabanes de jardin en bois, système de récupération de l'eau de pluie, des clôtures séparatives en bois, des chemins filtrants...

Aujourd'hui, tous ces jardins sont loués et cultivés moyennant une cotisation annuelle de 100€ et 50€ de caution pour les clés. Les cultures sont variées : salades, tomates, potirons, pommes de terre, herbes aromatiques, fleurs…
Chaque jardinier locataire applique une charte de bonne conduite. Elle regroupe toutes les règles de vie instaurées pour le respect des hommes et de l'environnement.

Le compostage est favorisé avec un espace prévu à cet effet, de même que les jardiniers sont incités à ne pas utiliser de pesticides.
La Communauté de Communes souhaite ainsi participer à la préservation de l'environnement et au respect de la biodiversité animale. Si les jardiniers sont satisfaits de pouvoir produire des légumes sains, cette activité permet également de développer amitié, convivialité, échanges et coopérations entre les personnes.

Pour obtenir une parcelle, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France au 01.30.93.16.72 et vous inscrire sur une liste d'attente.

Bon jardinage !

Nos anciens à la MARPA de Bréval

Il est des événements qui méritent d'être soulignés... En voici un qui a été célébré en la MARPA de Bréval le 21 mars 2018 les 100 ans de Madame Gisèle Sébille, en présence de ses enfants, de sa filleule, des résidents du personnel, des représentants de la MSA, M. Michel Grésille, administrateur MSA, membre du bureau de l'AGMRB, M. Jean-Daniel Beguin, Président de l'échelon local MSA de Mantes-la-Jolie, et de M. Philippe Carrière, membre MSA, ainsi que de Mme Arlette Huan, Vice-présidente de la CCPIF, membre du bureau AGMRB, M. Maurice Venot, Président de l'AGMRB, et Martine Bourgeois, secrétaire AGMRB. Mesdames Jeannette Chantepie trésorière et Servane DU CLEUZIOU-Directrice étant excusées pour raisons de santé.

Ce fut dans une salle toute parée de rose et de brillant, couleurs choisies par la centenaire et décorations faites par Laurence et Servane avec l'aide de quelques résidentes, qu'un repas délicieux (menu choisi par Mme Sébille), concocté par Stéphanie, fut servi par le personnel, dont tous les membres étaient présents. Merci à elles toutes !

A la fin de ce repas, selon les vœux de Madame Sébille, un accordéoniste, dont la prestation a été offerte par la MSA, a fait chanter (et danser) les résidents, dans une ambiance joyeuse et chaleureuse jusqu'à une heure avancée de l'après-midi! Un grand merci aussi à la famille de Madame Sébille qui a offert le champagne à toute la compagnie !

Madame Marinette PORCHER, elle, a soufflé ses 100 bougies le 8 juin à la MARPA. Pour fêter ce grand événement, sa famille est venue l'entourer… ainsi que la mairie de Bréval, le personnel, le bureau et les résidents de la MARPA. Dans une salle tout en rose, nous avons partagé un bon repas, dégusté un fraisier… et chanté !

Nous vous rappelons que l'AGMRB est l'Association de Gestion de la MARPA de la Région de Bréval, et que celle-ci est composée de membres de droit (élus de la CCPIF) et de membres élus au sein de l'Assemblée Générale, tous bénévoles.

le choix du bien-être

Le R.I.A.M

Le Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles est un lieu convivial où les assistantes maternelles peuvent se rencontrer et échanger sur leur métier entre professionnelles de la petite enfance.

C'est aussi un lieu où les parents peuvent trouver des renseignements et un soutien dans leurs recherches sur les modes de garde.

Le RIAM est un espace de rencontre : les assistantes maternelles ainsi que les gardes d'enfants à domicile viennent accompagner des enfants.

Sur inscription et suivant un planning établi, des activités sont proposées lors d'ateliers afin de répondre à l'éveil psychomoteur et affectif de l'enfant, à ses besoins d'autonomie, d'expression, de communication et de découverte de son environnement.

Des réunions d'informations et des formations sont mises en place selon les demandes, avec différents interlocuteurs.

Les parents, les assistantes maternelles, les gardes d'enfants à domicile, peuvent venir chercher les informations dont ils ont besoin (démarches à l'emploi, contrat, congés payés...).

Linda POUTRELLE, responsable RIAM et Amandine MIS, animatrice RIAM vous informent par téléphone ou vous reçoivent sur rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 à 12h et de 13h à 17h

Mercredi

8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30

Samedi de 9h à 12h30

Pendant les vacances scolaires, le service est ouvert le mercredi après-midi de 13h à 17h et fermé le samedi matin.

Lieu d'accueil du public

Résidence "Les Belles Côtes"

1 chemin de la République

78840 FRENEUSE

Tél. : 01 34 77 36 17

Mail : riam@ccpif.fr

Site internet : www.ccpif.fr

Des nouveaux supports de communication

Un écran au complexe sportif !

Dans notre complexe sportif situé à Bonnières-sur-Seine vous pouvez profiter également d'un grand écran qui diffuse en boucle des informations sportives ou culturelles qui se déroulent dans nos différentes communes ou au sein du complexe sportif. N'hésitez pas à vous y rendre, les agents de la Communauté de Communes sont là pour vous renseigner.

Le nouveau site internet de la CCPIF !

Après plusieurs mois de travail, la Communauté de Communes a travaillé et mis en place la refonte d'un nouveau site internet.

En effet depuis le 30 juillet 2018, ce nouveau site est en ligne.

Les éléments ont été remis à jour avec de nouvelles photos, de nouveaux articles, de nouveaux événements…

Il va vous permettre d'avoir un site plus simple, plus dynamique et plus moderne.

De plus, il pourra vous renseigner sur tous les événements du moment ou même ceux à venir dans notre territoire, alors n'hésitez pas à le consulter.

www.ccpif.fr

Les tarifs préférentiels

Les piscines

Votre commune fait partie de notre territoire comme Bennecourt, Blaru, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Chaufour-lès-Bonnières, Cravent, Freneuse, Gommecourt, Jeufosse, Limetz-Villez, Lommoye, Ménerville, Moisson, Neauphlette, Port-Villez, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Illiers-la-Vil le, La Villeneuve-en-Chevrie.

Les piscines de La Grande Garenne à Saint-Marcel et Robert Taron à Pacy-sur-Eure vous accueillent !

Présentez un justificatif de domicile de moins de 6 mois comme une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou autre et vous pourrez obtenir des tarifs préférentiels.

Attention! les tarifs peuvent changer dans le courant de l'année.

Le conservatoire de Vernon

Vous avez envie d'apprendre la musique?

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Seine Normandie Agglomération (Ex CAPE) est heureux de vous accueillir.

Vous pourrez bénéficier de tarifs préférentiels pour toutes les disciplines du conservatoire sauf la danse classique.

12 Avenue Victor Hugo

27200 Vernon

02.32.64.53.14

Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France

ZA le Clos Prieur - rue Solange Boutel - 78 840 FRENEUSE

01.30.93.16.72

Mail : accueil@ccpif.fr

Heures d'ouverture : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Site internet : www.ccpif.fr

La Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile-de-France
Vous présente tous ses voeux pour
l'année 2019...

Directeur de la publication : Alain PEZZALI
Directeur de rédaction : Daniel GOURIOU
Conception et mise en pages : Peggy PERROCHON / Jacques GUERIN
*Imp.*Wauquier - 78 270 Bonnières-sur-Seine - 01.30.93.13.13
Numéro imprimé à 13 000 exemplaires